



Compte-rendu du CEPPT SNCB du 24 Juin 2021

1. Approbation du PV du comité du 27/5/2021

Voir le document en annexe sur nos différentes remarques

2. Actions en cours : présentation de l'analyse de risques - dépassement de signal en fonction de l'horaire des 20 jours précédant l'incident

La direction nous a présenté l'analyse des dépassements de signaux en fonction des prestations qui précèdent. Il semblerait que les risques de dépassements de signaux soient plus faibles en R6 et R7, ce qu'on peut expliquer par le fait qu'il y a moins de trains qui circulent et qu'il y a donc moins de signaux à l'arrêt.

Il y a aussi plus de dépassements de signaux après 2 ou 3 jours de travail après un repos, mais on ne se l'explique pas vraiment. Il faudrait analyser la situation.

Nous constatons également que la majorité des dépassements se font pendant les heures où les trains P circulent. Dès que ces trains sont garés, le nombre de franchissements diminue.

3. Suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire concernant l'accident à Buizingen

La direction nous présente les chiffres des Spads pour l'année 2021. Nous déplorons que la direction nous présente les chiffres mais n'arrive pas à analyser la raison d'une diminution ou d'une augmentation de ceux-ci. Les constatations devraient faire l'objet d'une analyse plus poussée afin de trouver des solutions pour diminuer le nombre de Spads.

4. Accidents du travail 2021 : général + spécifique Securail

Nous remarquons une nette augmentation des accidents du travail par rapport en 2020. Cela est peut-être dû au confinement et à l'année particulière qu'a été l'année 2020. Il serait peut-être intéressant de comparer les chiffres à ceux de l'année 2019.

Nous constatons que la majorité des accidents graves se produisent chez B-Technics, et plus particulièrement dans les ateliers centraux.

Une analyse approfondie va être faite sur les causes des accidents.

Nous constatons également que, malgré une diminution générale des accidents du travail, ce n'est pas le cas chez Securail où le nombre d'accidents n'a cessé d'augmenter de façon inquiétante.

Technicien : Moers Thierry

Secrétaire national

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

Il est important également de permettre le transfert de connaissances et d'expérience des anciens vers les plus jeunes travailleurs. Trop souvent, les anciens partent et n'ont pas l'occasion de transmettre leur savoir. C'est dommage parce que cela permettrait de diminuer le nombre d'accidents du travail chez les nouveaux agents.

5. Accidents du travail : Analyse des agressions, un REX est rédigé mais sans analyse de l'accident par le CP

La direction nous a présenté une analyse approfondie des accidents du travail chez Securail.

Nous avons signalé que, d'après nous, le problème principal pour Securail est le manque d'effectifs. La charge de travail ne cesse d'augmenter (interventions, Stop&Go, comptage, ...) alors que l'effectif est réduit, en particulier suite aux accidents du travail. Du coup, le personnel est à bout et à fleur de peau ce qui peut augmenter le risque d'agression. Nous demandons plus de budget pour du personnel supplémentaire.

Nous constatons aussi que les nouveaux agents courent plus de risques d'agressions. Un système de parrainage devrait être mis sur pied pour que les anciens transmettent leurs connaissances et leur expérience aux nouveaux agents.

Nous avons aussi signalé le problème de la qualité des menottes. Les menottes ne sont pas directement responsables des accidents du travail, mais vu la médiocre qualité de celles-ci, les agents doivent "chipoter" beaucoup plus pour mettre les menottes sans risquer de blesser la personne menottée...

6. Plan canicule : explication des 5 catégories

Nous voulions savoir pourquoi la SNCB avait ajouté la catégorie "travail de vigilance" aux catégories de travail dans le plan canicule. Le conseiller en prévention nous a expliqué que c'est une catégorie supplémentaire qui existe dans les documents du SPF pour les postes qui ne sont pas forcément très lourds physiquement mais qui demandent une grande vigilance mentale.

Pour les conducteurs, le travail physique est considéré comme "léger" d'un point de vue physique mais est considéré comme un travail de vigilance.

Pour les accompagnateurs, il n'y a pas d'analyse pour savoir si le travail d'un accompagnateur de train est mi-lourd. Cela dit, concernant le plan canicule, la phase 3 est activée au même moment, que ce soit pour les travaux mi-lourds ou les travaux de vigilance. Mais la phase 4 est activée plus tôt pour les postes "à vigilance". C'est la raison pour laquelle ils ont décidé de mettre les accompagnateurs dans la catégorie "à vigilance".

7. Covid

Les mesures Covid restent inchangées et ne changeront probablement pas avant le mois de septembre.

Nous demandons si les mesures concernant la désinfection des locaux ont été revues à la baisse. La direction nous répond qu'ils respectent toujours les règles du Codex concernant la désinfection.

Les locaux qui fonctionnent en 3X8 ou en cycles irréguliers (accompagnement, conduite,...) doivent être désinfectés 3 fois par jour. Les locaux où on travaille en 2x8 sont désinfectés 2 fois par jour.

Par contre, les locaux publics ne doivent pas être désinfectés. Un nettoyage normal quotidien est suffisant.

Les sanitaires, qu'ils soient publics ou non, doivent être désinfectés tous les jours.

8. Contrôle à bord des trains

La direction nous informe que la majorité des accompagnateurs de train ont repris le contrôle et qu'il n'y a plus aucune raison de ne pas le reprendre. Nous voudrions signaler que, si les conditions sanitaires s'améliorent, le nombre d'agressions, lui, augmente en particulier ces dernières semaines. De plus, vu le manque d'effectif chez Securail, les demandes d'interventions ne sont pas toujours possibles. Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce n'est pas le moment de pousser les accompagnateurs de train à reprendre le contrôle, mais justement de dire aux agents d'y aller tranquillement et de ne pas prendre de risques. Nous tenons tout de même à déplorer que cela fait plusieurs mois que nous demandons les chiffres concernant les visites médicales périodiques et ciblées du personnel de B-PT et que cette demande reste toujours sans réponse. Pourtant, la direction de B-PT trouve le temps de faire des statistiques sur la reprise du contrôle des agents mais ne trouve pas le temps de récolter les chiffres concernant les visites médicales.

9. Préoccupation du personnel HR@YS

Le personnel de HR@YourService est confronté à pas mal de soucis concernant le bien-être. Les travailleurs de HR sont repris dans les CPPT de l'accompagnement dans la majorité des districts, sauf dans le Sud-Est où ils sont repris par B-ST. Or, la direction de HR@YourService n'est pas systématiquement présente lors de ces CPPT. Une demande d'analyse de la charge psychosociale a été demandée au CPPT de BST du district Sud-Est mais la direction n'a pas donné suite et n'a même pas daigné être présente au CPPT local.

Nous demandons à ce que la direction de HR@YourService soit présente dans tous les CPPT où ils sont représentés. Nous demandons également que les présidents des CPPT concernés soient formés sur leurs obligations concernant ces travailleurs. Ces décisions concernant les structures des CPPT doivent être discutées au CEPPT.

10. Trains express vers la côte

Les retours du weekend test sont jugés comme positifs. Ces trains vont circuler pendant le mois de juillet et une évaluation concernant le taux d'occupation de ces trains sera faite mi-juillet pour voir si le projet est reconduit en août.

Les membres du personnel de la SNCB peuvent utiliser ces trains avec leur libre-parcours à condition d'acheter un billet de réservation pour eux et leurs ayants-droits.

Si le bilan de ce projet s'avère positif à la fin de l'été, celui-ci pourrait être réitéré l'été prochain.

11. Présentation RTTM

Pour rappel le projet RTTM Real Time Train Management a pour but de réunir en un même lieu l'ensemble des intervenants de la gestion en temps réel des trains. Ce projet a eu pour effet la création des OCC et le jumelage de ces derniers avec le ROC dans certains cas. Ce qui a eu pour conséquence à Bruxelles par exemple l'augmentation de 18 % de postes de travail dans un même espace de travail. Nous sommes intervenus au sein des différents PPT locaux et nationaux pour mettre en garde contre, entre autres, les nuisances sonores qu'auront de telles concentrations.

Nos interventions ont porté leurs fruits, les mesures sonores ont révélé le dépassement d'un niveau indicatif sonore acceptable (inférieur à 52 db)

Les mesures suivantes ont été proposées :

- des parois vont être placées dos aux écrans et derrière les postes de travail pour absorber les sons et permettre une certaine intimité.
- 11 postes de travail déménagent, ce qui permettra un réagencement de l'espace et donc une meilleure circulation des ondes sonores.
- la direction s'engage à étudier la problématique des bruits de fond et à mettre en place des moyens de diminuer ceux-ci.
- un mesurage sera réeffectué après la mise en place des dispositifs cités ci-dessus.

L'ensemble de ces mesures ainsi que d'autres se feront en parallèle d'entretiens individuels entre les principaux intéressés et la ligne hiérarchique afin de mesurer l'impact ressenti.

Nous restons néanmoins attentifs et suivrons de près ce dossier.

12. Présentation du rapport annuel B-SW.04 et une communication concernant la plate- forme du bien-être mental

Reporté au CEPPT du 02/09/2021

13. Rapport annuel 2020 du service interne pour la prévention et la protection au travail

Reporté au CEPPT du 02/09/2021

14. PV comité PPT B-MS Sud-Ouest

Reporté au CEPPT du 02/09/2021

15. Cleaning aux guichets

Voir point Covid.

16. Divers

TO DO pour prochain CEPPT

En avril, le point concernant les visites médicales périodiques et les visites médicales ciblées a été reporté au prochain CEPPT. Au mois de mai, ce point n'a pas été abordé et au mois de juin non plus. Nous demandons que ce point soit repris dans la To DO list du CP. La direction de BPT1 s'engage à fournir pour le CEPPT du mois de septembre :

- la situation des VM périodiques
- la situation des VM ciblées
- la liste nominative avec la date de la dernière évaluation de santé obligatoire qui devrait en principe être annexée au PAA d'après le Codex

Nous n'avons toujours pas de nouvelles du fameux groupe 6SE...
Nous demandons que le suivi de ce dossier soit également ajouté à la To DO list afin qu'il ne finisse pas aux oubliettes

**Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT
via vos délégués et permanents.**



La délégation du comité d'entreprise PPT SNCB

Les élus effectifs :



Les élus suppléants :

